



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h15.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 2.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 2.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, Mme Martine JEANNIN (jusqu'au 2.2), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.8), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.2), M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 3.14), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 2.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 2.3), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 2.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSÉ, Mme Monique ROPERS (jusqu'au 2.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.2), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAYLE (à partir du 1.1.7) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.8) La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET (jusqu'au 3.8) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER (à partir du 1.1.2) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.5), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 5.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE jusqu'au 2.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 4.1) Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au 4.1 puis représenté par Mme Maryse VIPREY)

Etaient absents : Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Jacques CURTY

Procurations de vote :

Mandants : L. DELMOTTE, H. AKODAD, T. BENEATEU, P. BONTEMPS (à partir du 4.2), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.2), J.J. DEMONET, A. GHEZALI, N. GUILLEMET, J.P. GOVIGNAUX (jusqu'au 3.14), J.S. LEUBA (à partir du 1.2.1), A. MENETRIER, C. MICHEL (à partir du 4.1), F. MONNEUR (à partir du 2.3), N. MOUNTASSIR (à partir du 2.4), B. RONZI, J. ROSSELOT, B. ASTRIC, B. VIONNET (jusqu'au 3.8), J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE, J. MENIGOZ, J. COINTET, A. VIENNET, J. TARBOURIECH

Mandataires : J.P. TAILLARD, S. WANLIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 4.2), C. THIEBAUT, M. LOYAT (à partir du 1.1.2), J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, C. TISSIER, C. MICHEL (jusqu'au 3.14), N. BODIN (à partir du 1.2.1), C. LIME, S. JOLY (à partir du 4.1), N. WEINMAN (à partir du 2.3), J. MARIOT (à partir du 2.4), M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, R. DEMESMAY, B. BECOULET (jusqu'au 3.8), J. CURTY, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS, M.O. CRABBÉ-DIAWARA, R. STEPOURJINE, J.P. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Délibération n°2013/002344

Rapport n°7.3 - Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2013)

Subvention pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2013)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant de l'AP : 6 350 000,00 €
AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public »	Montant du CP 2013 : 1 050 000,00 €
	Montant de l'opération : 699 991,73 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°4 « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé et en application du PCET 2012-2014, le Grand Besançon soutient financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics. Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2013, en prenant en charge le coût des diagnostics techniques et en participant aux travaux de réhabilitation. Le montant total des aides octroyées par le Grand Besançon est de 699 991,73 €.

Le Plan Climat Energie Territorial du Grand Besançon a été adopté lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 février 2012. La rénovation énergétique des parcs privé et public constitue une des actions principales du programme d'actions du PCET 2012-2014 dans le domaine de l'habitat ; L'objectif est d'améliorer, en les réduisant, les consommations d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

En application de la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCET 2012-2014 et au vu des budgets plus conséquents apportés à partir de 2013 en faveur des opérations de réhabilitation du parc public (1 050 000 € par an en 2013 et 2014 contre 200 000 € en 2012), les critères d'attribution des subventions du Grand Besançon ont été redéfinis dans le cadre de la délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013.

Sur les exercices 2013 et 2014, le soutien financier du Grand Besançon auprès des organismes HLM pour des opérations de réhabilitation du parc locatif public se traduira de la manière suivante :

I. Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation

Une aide financière à hauteur de 100 % du coût total des diagnostics (ramené à 85 % pour les études financées par la Région / ADEME dans le cadre de l'appel à projets Effilogis) pour toute opération quelle que soit la localisation, sous réserve de réalisation de futurs travaux de rénovation.

La participation du Grand Besançon porte sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic amiante/plomb, test d'infiltrométrie, étude thermique, phase diagnostic des études de maîtrise d'œuvre, etc.).

L'objectif pour la collectivité est notamment de connaître les caractéristiques techniques du patrimoine et de disposer à l'avenir d'éléments fiables et objectifs en matière de soutien aux travaux de réhabilitation.

II. Prise en charge des frais de certification « Patrimoine Habitat »

Conformément à la convention de partenariat signée avec la société Cerqual Patrimoine, le Grand Besançon prend également en charge 50 % des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification « Patrimoine Habitat » réglés par les bailleurs à Cerqual Patrimoine, quelle que soit la localisation des opérations.

III. Participation au financement des travaux de réhabilitation

La participation du Grand Besançon pour des opérations de réhabilitation complète (travaux de rénovation énergétique, amélioration des logements et des communs, adaptation des logements et accessibilité des bâtiments) quelle que soit la localisation et pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé.

Trois niveaux de subvention en fonction de la performance énergétique espérée et atteinte après travaux sont prévus :

- niveau BBC-Effinergie avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 60 kWhep/m²/an : 3 000 € maximum par logement,
- niveau BBC-Effinergie rénovation avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 96 kWhep/m²/an : 2 000 € maximum par logement,
- atteinte de la classe C, soit une consommation en énergie primaire inférieure à 150 kWhep/m²/an (avec un gain minimum de 2 classes) : 1 000 € maximum par logement.

Pour rappel, les consommations en énergie primaire recouvrent les consommations liées au chauffage, à l'eau chaude sanitaire, aux auxiliaires de chauffage et de ventilation, à la climatisation et à l'éclairage.

La recherche du niveau BBC-Effinergie rénovation sera souhaitée pour la majorité des opérations de rénovation du parc public. Toutefois, le dernier niveau de subvention (atteinte de la classe C) sera accordé pour des opérations dont l'atteinte du niveau BBC entraînerait des surcoûts financiers trop importants et des réalisations techniques trop complexes.

L'octroi de la subvention du Grand Besançon n'est pas conditionné à l'obtention de la certification BBC-Effinergie. Toutefois, le niveau de performance énergétique sera vérifié au regard de l'éventuelle certification ou de l'étude thermique réalisée après travaux (transmission obligatoire des résultats au moment de la demande de versement de l'aide).

De plus, les subventions « Diagnostic » et « Travaux » peuvent être sollicitées et octroyées sur 2 années différentes. Ainsi, une opération peut faire l'objet d'une subvention "Diagnostic" en 2013 puis d'une subvention "Travaux" en 2014.

En contrepartie de cette aide financière du Grand Besançon, il est demandé aux organismes bénéficiaires de prévoir un accompagnement particulier des locataires quant à l'utilisation des logements réhabilités en BBC (accompagnement réalisé par le bailleur, une association de locataires ou autre). L'organisme communiquera à la Communauté d'Agglomération le dispositif et les outils de sensibilisation envisagés et utilisés.

Cette action de sensibilisation des locataires s'inscrit dans un objectif conjoint déployé par les organismes bailleurs, le CCAS, la Ville de Besançon et le Grand Besançon afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique des ménages face à la hausse continue des prix de l'énergie.

IV. Financement des opérations de réhabilitation sur l'exercice 2013

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé pour l'exercice 2013 une participation globale du Grand Besançon (prise en charge des diagnostics, des frais de certification et subvention pour les travaux) de **699 991,73 €** répartie de la manière suivante :

- **subvention « diagnostics techniques »** : 33 733,95 € pour 5 opérations de Habitat 25 (soit 370 logements),
- **subvention « BPH / Certification Patrimoine Habitat »** : 25 257,78 € pour 4 opérations de Habitat 25 de 361 logements,
- **subvention « travaux »** : 641 000,00 € pour 5 opérations de Habitat 25 (soit 370 logements).

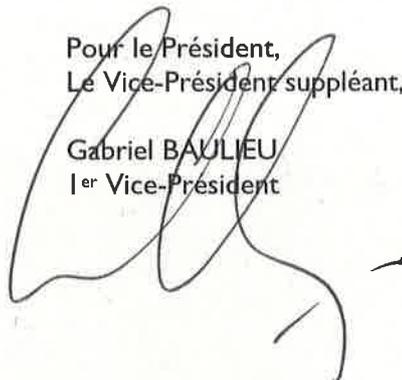
Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités
l'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur
l'exercice 2013, pour un montant total de 699 991, 73 €**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 23 DEC. 2013

Organisme	Commune	Adresse	Nombre de logements	Montant total de l'opération (TTC - TVA 2%)	Montant total des travaux TTC - TVA 2%	Type de travaux prévus / réalisés	Lits de diagnostic réalisés (D compte BPH)	Étiquettes énergétiques par bâtiment avant et après travaux	Prise en charge à 100% des diagnostics techniques (65% du coût TTC de l'opération et études financées par la Région)	Subvention sur crédits CAGB		
										Prise en charge de 30% du BPH et certification Circolat Patrimoine	Subvention pour travaux	Subvention sur crédits CAGB (hors)
Habitat 25	Besançon	34-36 Avenue Ile de France	66	1 555 207,80 €	1 410 000,00 €	Mise aux normes électriques; amélioration salle de bains, WC et cuisines (sols, peinture, équipements) amélioration des communs (remplacement portes aux fenêtres, des portes coupe-feu). Remplacement des menuiseries extérieures; mise en place d'une VMC hygro-équilibrable, fermeture des loggias, mise en conformité des ascenseurs.	Etude thermique, diagnostic amiante, BPH, certification Cerqual	Avant travaux : Classe D (169 kWh/m².an) → après travaux : classe C (118 kWh/m².an)	6 673,73 €	11 053,52 €	65 000,00 €	53 727,25 €
Habitat 25	Besançon	Rue du Bois Murs	12	517 265,26 €	366 000,00 €	Réfection toiture, remplacement zinguerie, traitement des façades, remplacement menuiseries extérieures, des portes d'entrée et de services, création VMC, mise aux normes électriques	Etude thermique, diagnostic amiante, BPH	Avant travaux : Classe F (376 kWh/m².an) → après travaux : classe D (166 kWh/m².an)	6 479,83 €	717,60 €	0,00 €	9 197,43 €
Habitat 25	Besançon	6 Place Mercier	9	668 820,59 €	612 546,99 €	Mise aux normes électriques; remplacement des fenêtres; remplacement de la couverture et de la zinguerie; traitement des façades; travaux d'amélioration thermique : mise en place d'une I.T.E., isolation en sous face de toiture, Amélioration des communs (peintures, système de désenfumage...)	Etude thermique	Avant travaux : Classe G (502 kWh/m².an) → après travaux : classe C (95 kWh/m².an)	2 247,15 €	0,00 €	9 000,00 €	11 247,15 €
Habitat 25	Besançon	15 à 21 Rue Schlumberger	124	5 123 347,24 €	4 587 490,40 €	Remplacement des menuiseries extérieures, des portes palières; mise aux normes électriques, amélioration salle de bains, WC et cuisines (sols, peinture, équipements), remplacement des VMC par de l'hygro-équilibrable A; Amélioration des communs (peintures, système de désenfumage...); réalisation d'une I.T.E., refécution de l'anchet de la toiture-terrasse; Réprise des abords et espaces paysagers.	Etude thermique, diagnostic amiante, BPH, certification Cerqual	Classe F (428 kWh/m².an) → après travaux : Classe C (95 kWh/m².an)	5 316,10 €	11 512,70 €	248 000,00 €	264 828,80 €
Habitat 25	Besançon	Rue Boisy d'Angles et Rue Danton	159	7 724 130,62 €	7 210 000,00 €	Mise aux normes électriques; remplacement portes palières, amélioration salle de bains WC et cuisines (sols, peintures, équipements) amélioration des communs (peintures, éclairage automatique, système de désenfumage, isolation des colobans d'ECES, isolation des combles, mise en place d'une VMC hygro-équilibrable de type B), isolation et revêtement des façades, refécution des toitures.	Etude thermique, diagnostic amiante, BPH	Classe C (117,14 kWh/m².an) → après travaux : Classe B (65,92 kWh/m².an)	11 017,14 €	1 973,96 €	316 000,00 €	301 991,10 €
Total Programmation 2013			370	15 588 791,51 €	14 186 037,39 €					33 233,93 €	22 257,78 €	641 000,00 €
										Total subventions CAGB		
										609 991,73 €		
										soit 1691,87 € /logement		

Données relatives aux opérations subventionnées pour la partie Travaux en 2013 (opérations ayant obtenu une subvention diagnostic sont exclues de ce bilan)			
Opérations subventionnées 50% éco-énergétique prévisionnel d'énergie	Total Subvention CAGB pour Travaux	257 000,00 €	364 000,00 €
	Opérations avec gain \geq 50% éco-énergétique	69,58%	28,63%
Nombre de logements	145		225